

# Nos premiers uniformes militaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1897)**

Heft 46

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196551>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

paraître complètement le sillon cher aux visiteurs, il fallait le « rafraîchir » (*sic*) de temps à autre. Celui qui l'a fait pendant les dernières années, et qui a bien voulu me le confirmer, à ma demande, s'en est tiré d'une façon discrète, adroite et très habile. Il résulte néanmoins de mon enquête qu'en 1892 le trou était forcément devenu beaucoup plus long, plus profond et plus large qu'il n'était vers le milieu du siècle.

De tout ce qui précède, il me semble résulter qu'étant donnée l'exploration archéologique de Chillon, dont je suis chargé, il était non seulement de mon droit, mais aussi de mon devoir, de confronter le texte historique laissé par Bonivard lui-même, avec ce qui pouvait se trouver au niveau *réel* de sa prison, au-dessous de la couche de terre rapportée par les Bernois. C'est ce que j'ai fait. Au mois d'août dernier, mes collègues de la commission technique de Chillon, MM. Assinare, de Geymuller, Rahn et Châtelain, ont examiné en détail mes recherches dans ce sous-sol et les ont entièrement approuvées. Sachant exactement les transformations subies par le trou qualifié de sentier de Bonivard, transformations dont la dernière remonte comme je viens de le dire à 1892, je ne me suis fait aucun scrupule d'examiner les choses à fond. Je suis d'ailleurs loin de prétendre enlever à tout jamais ce *souvenir* cher aux visiteurs. Aujourd'hui que l'exploration est terminée, le trou a été remis exactement dans l'état que lui avait laissé le dernier « rafraîchissement » de 1892. Libre maintenant à chacun d'y voir ce qu'il voudra.

A l'avenir, il serait cependant essentiel qu'on se bornât à citer aux visiteurs le texte du récit laissé par Bonivard, qu'on leur parlât de tradition, de souvenir si l'on veut, mais sans leur affirmer que le sillon creusé dans la terre est la trace même des pas de l'illustre captif.

Si nous ne faisons erreur, il résulterait ainsi de ce qu'on vient de lire que l'histoire du célèbre sentier, telle qu'elle a été admise jusqu'ici, est en parfaite contradiction avec les explorations minutieuses faites sous la direction de M. Néf. Ces explorations, ainsi qu'on l'a vu plus haut, démontrent que dans le souterrain, comme au pied du pilier, le rocher a conservé toutes ses aspérités et qu'on n'y trouve aucune trace de pas (*Réd.*).

### A la Chambre.

Le député Folâtreau tenait absolument à renverser le ministère. Une première fois, il avait essayé à propos de l'amaigrissement des veaux; il n'avait pas réussi; l'amaigrissement des veaux n'avait pas paru un motif suffisant à ses collègues pour changer de gouvernement, quand il apprit, par la voie des journaux, qu'un incendie ayant éclaté dans un cirque, on avait trouvé dans les débris fumants deux boîtes d'allumettes de la régie qui n'avaient pas pris feu.

Il résolut d'interpeller le gouvernement sur la mauvaise qualité des allumettes.

Il attaqua le ministère avec véhémence.

— Messieurs, dit-il, je désire appeler votre attention sur la mauvaise fabrication des allumettes que le gouvernement vend si cher au peuple, à ce pauvre peuple toujours grugé, toujours trompé. Que l'on ne vienne pas dire que j'exagère: je suis, au contraire, au-dessous de la vérité. Vous avez tous pu lire dans les journaux le fait suivant: Dans un cirque, dévoré par un incendie, on a trouvé, au milieu du foyer incandescent, deux boîtes d'allumettes de la régie complètement intactes. Elles n'avaient pas pris feu! Le fait est exact; j'ai été aux renseignements; j'ai constaté moi-même sa véracité.

J'ai fait des expériences que chacun peut renouveler. Dans une cheminée remplie de bois en feu, j'ai jeté des boîtes d'allumettes; lorsque le bois a été consumé, j'ai retrouvé les allumettes un peu noircies, mais nullement enflammées; les boîtes avaient brûlé, les allumettes ont résisté. Elles ne s'enflamment jamais! Quant à les faire prendre par le simple frottement, il est chimérique d'y songer.

Le gouvernement nous les vend assez cher pour que nous ayons le droit de protester. (Bravos nombreux.)

*Le président du Conseil.* — L'attention du gouvernement est constamment portée sur la fabrication des allumettes, nous n'avons pas attendu les

observations de M. Folâtreau pour nous en occuper; mais qu'il nous soit permis de dire qu'il est bien moins question des allumettes que de notre propre existence. Les allumettes ne sont qu'un prétexte. Ce que l'on veut, c'est nous renverser. Le ministère n'a que quatre-vingt-treize jours d'existence et il est en butte à toutes les attaques. Nous avons duré trop longtemps: voilà notre grand crime; la moindre allumette qui ne prend pas est sujet à interpellation et sert à mettre le feu aux poudres.

On nous reproche de faire plus de politique que de lois d'affaires: nous sommes les premiers à le regretter, mais est-ce bien notre faute?

*Vox nombreuses à l'extrême gauche.* — Oui! Oui!

*Le président du conseil.* — Est-ce notre faute si, depuis quatre-vingt-treize jours, nous avons dû nous occuper exclusivement à défendre notre existence ministérielle, à laquelle nous ne tenons guère. (Murmures d'incrédulité sur plusieurs bancs.)

*Le président du conseil.* — A laquelle nous ne tenons guère personnellement, contre des assauts répétés; si, en trois mois, nous avons dû supporter le choc de soixante-deux interpellations, sans parler d'innombrables questions, sans parler aussi de vingt-cinq motions qui ont été introduites dans le budget et qui n'étaient que de véritables interpellations.

*Folâtreau.* — Vous sortez de la question. N'espérez pas vous dérober: les allumettes prennent-elles, oui ou non?

*Le président du conseil.* — Il y a beaucoup d'exagération. Il y a des boîtes qui sont très bonnes. J'en ai une sur moi, une boîte achetée au hasard. Je vais les allumer. Il faut aussi savoir s'y prendre; il faut laisser une part à l'initiative individuelle.

(Le président sort une boîte d'allumettes et cherche en vain à en allumer une; il frotte désespérément.)

*De toutes parts des cris se font entendre.* — Elles prendront! Prendront pas!

*Le président du conseil.* — Je suis tombé sur une mauvaise boîte.

*Folâtreau.* — Elles sont toutes comme cela!

*Le président du conseil* (avec aplomb). — De quoi vous plaignez-vous? Moins elles sont inflammables, plus elles offrent de sécurité contre les incendies, et plus on en consomme, ce qui augmente les revenus de l'Etat (Cris d'indignation).

*Chigou*, député socialiste. — Tout cela est misérable!

*Le président du conseil.* — Je vous défends de dire que je suis un misérable! (Tumulte indescriptible.)

(Chigou se démène comme un diable dans un bénetier.)

(Le président de la Chambre le rappelle à l'ordre et s'attire cette apostrophe:

— Eh! va donc, polichinelle en bois, rebut du monde entier!

Le ministre des affaires étrangères vient au secours du président du conseil.

Il monte à la tribune:

— Je tiens à prouver à la Chambre, dit-il, que toutes les boîtes d'allumettes ne sont pas incombustibles. Au point de vue de la fabrication, les allumettes françaises ne laissent rien à désirer.

*Un député du Midi.* — Zuze un peu si elles laissent à désirer.

*Le ministre des affaires étrangères.* — Elles sont très bonnes, seulement elles sont très délicates. Il faut les soustraire à toute cause d'humidité, ne pas les tremper dans l'eau, les placer dans un lieu sec.

*Une voix à droite.* — Il faut les mettre dans du coton.

*Le ministre des affaires étrangères.* — Si quelques allumettes se refusent à prendre, cela ne tient pas à leur fabrication, mais à l'humidité atmosphérique. L'année a été très humide; le phosphore est une substance très hydrométrique; il faut donc prendre des précautions.

J'ai sur moi une boîte d'allumettes; je vais les allumer en votre présence. Je me fais fort de les faire prendre toutes.

*Une voix.* — Les paris sont ouverts.

Le ministre sort une boîte d'allumettes de sa poche et les allume toutes par un simple frottement sur la partie postérieure de son pantalon, en levant la cuisse, dans une pose pleine d'abandon.

Aucune ne rate.

Stupéfaction générale des membres de la Chambre.

*Chigou.* — Cè sont des allumettes de contrebande!

Le ministre des affaires étrangères rejoint son banc au milieu des applaudissements des députés du centre.

La séance est suspendue, En se rendant à la buvette, le président du conseil prend à part son collègue.

— C'est incroyable, dit-il; comment faites-vous pour vous procurer des allumettes qui prennent?

*Le ministre des affaires étrangères.* — Je vais vous confier mon secret: Je les fais venir de Londres avec le courrier diplomatique.

*Le président du conseil.* — Vous m'en direz tant!

*Le ministre des affaires étrangères.* — Je me sers des mêmes allumettes que le prince de Galles; je n'en veux pas d'autres.

Incident.

Le président du conseil envoie deux témoins au député Chigou pour lui demander, dans le cas où il reconnaîtrait l'avoir traité de « misérable », une rétractation ou une réparation par les armes.

Le député Chigou constitue deux témoins; les quatre témoins, après avoir délibéré, rédigent un procès-verbal duquel il résulte que Chigou n'a pas traité le président du conseil de misérable, qu'il a dit seulement, en parlant de la discussion, que les paroles seules du président du conseil étaient misérables; les témoins ont déclaré, en conséquence, que, dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de donner suite à l'incident.

La séance est reprise.

*Folâtreau monte à la tribune.* — Messieurs, dit-il, je propose l'ordre du jour suivant:

La Chambre, estimant que le gouvernement trompe indignement le public en lui vendant très cher des allumettes qui ne prennent pas, passe à l'ordre du jour.

Le ministère n'accepte pas cet ordre et se rallie au suivant émis par un député du centre:

La Chambre, confiante dans le zèle que le gouvernement a toujours montré dans la fabrication des allumettes, l'invite à surveiller davantage cette fabrication et à s'assurer qu'il ne soit délivré au public que des produits éprouvés.

On vote.

Le ministère est maintenu à une voix de majorité, celle de son président.

Eugène FOURRIER.

### Nos premiers uniformes militaires.

Lors de la grande insurrection des paysans de la Suisse allemande, vers 1650, les bandes de Schybi et de Leuenberger étaient revêtues de chemises rouges, précédant ainsi de deux siècles le pittoresque costume des Garibaldiens.

Ce ne fut que dans le commencement du siècle suivant qu'un uniforme fut adopté pour les troupes bernoises.

Les 15,000 Vaudois qui prirent part à la guerre de 1712, que termina la bataille de Villmergen, étaient habillés en gris, avec longs revers, parements et bas rouges. Les nobles vassaux servaient comme cuirassiers; les dragons avaient l'uniforme rouge et le tricorne; l'artillerie portait l'habit bleu foncé aux retournis rouges.

Les troupes légères ne furent introduites en Suisse qu'en 1767, après la guerre de Sept ans, par le général de Lentulus, qui avait servi en Prusse; elles se composaient principalement de carabiniers et de chasseurs, ceux de Berne habillés en bleu foncé, avec des revers bleu clair, ceux de Zurich en vert, tous coiffés de ce qu'on appelait alors le chapeau corse.

Lors de l'invasion française, en 1798, les uniformes des milices suisses, comme d'ailleurs toute leur organisation, présentaient les plus grands disparates. La plupart des contingents étaient en bleu foncé, quelques-uns avec gilet et culottes de même couleur, d'autres rouges, d'autres blancs. Les Zurichois étaient en gris bleuâtre. Une partie de Fribourg et le Haut-Unterwald en brun. Lucerne avait une partie

de ses chasseurs en vert, ceux de Willisau en rouge; les montagnards de l'Entlibuch avaient pour uniforme une veste brun foncé, avec gilet et revers rouges, culottes bleues, un large baudrier blanc et un chapeau à la Henri IV avec un plumet.

Cette bigarrure disparut pendant le régime unitaire, de 1798 à 1803. La légion helvétique fut habillée et équipée d'après les types de l'armée française, dont les costumes sévères et martiaux ont été immortalisés par le crayon de Charlet.

Dès 1803, les cantons commencèrent de nouveau à s'isoler et à équiper leurs troupes chacun à sa façon.

Depuis 1815, le chapeau gancé et celui retourné d'un côté, sont peu à peu remplacés par le shako; les culottes et les longues guêtres par le pantalon, le sarreau par la petite veste.

L'équipement et l'habillement des troupes vaudoises les ont longtemps placées au premier rang des milices suisses, et ce n'est que vers 1860 que l'armée suisse a enfin pu être organisée, armée et équipée d'une manière uniforme, au prix de grands sacrifices, soit de l'Etat, soit des particuliers.

### Tardy et sa Lisette.

Dè bin bairè n'y a pas tant dè mau,  
Porvu qu'on pouessè retruvà l'otè,

desà Samuèl Tardy à sa fenna Lizette, quand le lo bramavè dè tant bairè. Samuèl Tardy étai paveu à Mordze, et quand l'avai étai chetâ tota la dzornâ su sa chaula que n'avai q'na tsamba et que l'avai bin damâ le pierrès plliantâtes dein la sablia, ye sè desâi: « Tary, soigne, lo valet dè ta mère, va ramounâ ta tsemenâ et détiendrè lo fû dè ta gardietta ».

Et ye redusâi sè z'uti, sa chaula, sa dama et c'lespèce dè mécanique que sai à fère lè crâo dein lo tsemin et à l'ai bouetta lè pierrès, et quand l'avai tot ein reduit, ye preniâi dein sa fata on bocon dè pan et dè toma et l'allavè arrosa sa pedance dein clia pinte qu'est deso lè z'arcadès. Lâi teniâi bon et n'allavè retruvâ sa Lizette què quand lè gapios sè montravont su la porta po derè: *onj'haorè!*

Mâ cè commerce eimbêtavè sa fenna et le s'étai messa su lo pi d'allâ lo rapertès totè le nés, et le lo resservè gaillâ ein lai desaint que c'étai onna vergogne et que farâi bin mi dè ne pas tant bairè. Stu coup, c'étai Tardy qu'étai eimbèta.

Onna né que la Lizette étai venia à la pinte po fère reduire Tardy, lo Samuèl lâi dese: « Tai on verro! — Na n'ein vu rein! — Tai adè! — Na tè dio! — Eh bin allein no zèin. »

Ein passènt à la cousena, Tardy demandè demi pot que fourrè dein sa catsetta dè veste. Arrèvâ tsi li, ye preind dou verro et dit à sa fenna: « Chita-tè quie! » Ye reimpliè lè dou verro, ion por li, ion por sa fenna. La Lizette n'ein voliavè rein. Tardy la pressè et finit par sè fâsi po la fère baire. La Lisette bâi lo verro. Tardy ein vaissè on sècond que la fenna et do-bedja d'avalâ. Ma ao troisièmo le sè fo ein colère, ka cè vin lai baillivè pè la tète et lai fasâi mò ao tieu. Le coumeinça à bramâ et le desâi: « Ne sè pas dein stu mondo coumeint on pào dinsè bairè dè cè vin ». Enfin qu'è l'étai tota maladâ. Alors Tardy, tot conteint, lai dit: « Eh! ch! Lisette! te vâi! te crâi que lè to plliési de bairè! »

**Sincérité d'un avocat.** — Un avocat racontant ses débuts, s'exprimait en ces termes: J'étais jeune et naïf, disait-il, et je plaidais ma première cause. Il s'agissait d'un paysan accusé d'avoir volé une montre. Le dossier, l'insignifiance des preuves, et, plus que tout, l'attitude de l'accusé, qui représentait, par ex-

cellence, ce que l'on appelle un « bonhomme », m'avait convaincu de l'innocence de mon client. Je plaidai donc avec cette chaleur d'âme qui puise son inspiration dans une foi robuste, et je fis acquitter le paysan.

Une fois libre, il se jeta dans mes bras:

— Oh! monsieur! me dit-il, comme vous avez bien parlé! mes enfants vous béniront. Maintenant, il vous faudrait encore me rendre un service.

— Lequel?

— Ce serait de déterrer la montre.

— Déterrer la montre?

— Sans doute, elle est au pied du premier peuplier, à droite, de la promenade de derrière la ville. Mais vous comprenez que je puis encore être observé; tandis que vous, en vous promenant, vous fouillez avec votre petite canne, vous prenez la montre et vous me la repassez.

— Malheureux! vous étiez donc coupable?

— Comment! vous ne le saviez pas? Mais si j'avais été innocent, je n'aurais pas fait la dépense d'un avocat, je me serais défendu moi-même.

Dans une petite ville de la Suisse romande était un coiffeur dont la boutique se trouvait installée en face d'une auberge qui avait pour enseigne: *Au soleil*. C'est dans cet établissement que notre artiste en cheveux prenait sa pension. Mais comme il ne se bornait pas à vite prendre ses repas, pour retourner sans retard à sa besogne, et qu'il faisait de longues poses à l'auberge où il tapait le carton, le client trouvait fort souvent la boutique fermée avec cet écriteau à la vitre:

*Le coiffeur est au Soleil.*

Un client, pressé de se raser et ne trouvant chez son barbier que visage de bois, prit son crayon et avisant l'écriteau changea le C de coiffeur en S, de façon que chacun pouvait y lire quelques minutes plus tard:

*Le soiffeur est au Soleil.*

La 8<sup>me</sup> livraison de l'**Histoire de la Nation suisse**, par B. van Muyden, nous fait assister à l'établissement de la Réforme dans la Suisse allemande, à la scission qui se produit dans la Confédération, aux guerres de Cappel, à l'établissement de la Réforme dans le Pays Romand, puis à la Restauration de l'Eglise catholique. Elle est illustrée de nombreux portraits. Les mêmes qualités de clarté, d'impartialité, d'originalité, que nous avons déjà signalées dans les précédentes livraisons, se retrouvent dans celle-ci (Editeur: H. Mignot, Lausanne).

**Au foyer romand**, éternelle littéraire pour 1898. — F. Payot, libraire-éditeur.

Ce charmant ouvrage, qui nous revient chaque année avec des attraits nouveaux, est partout le bienvenu. Ses volumes réunis forment dans de nombreuses bibliothèques de famille une collection aimée, souvent lue et relue. Nous ne saurions donc trop recommander cette très intéressante publication à laquelle auteurs et éditeurs mettent les plus grands soins. Les divers morceaux qu'elle contient sont d'un choix heureux et varié; tous sont signés de noms très connus et très estimés parmi nos écrivains de la Suisse romande. — Prix: fr. 3.50.

### Boutades.

Comme l'on parle:

— Dis donc, Jacques? Te souviens-tu de l'histoire de la douzaine d'huîtres?

— Parbleu! j'en étais!

Un bourgeois naïf demandait à un agioteur sans vergogne:

— Comment avez-vous pu faire pour vous enrichir, quand tous vos actionnaires se sont ruinés?

— Oh! c'est bien simple. Toute affaire se décompose en *devoir* et *avoir*; eh bien, j'ai toujours mis l'avoir dans ma poche et le doit... dans l'œil de mes actionnaires.

« Pardon, monsieur. Je suis assis sur votre iorgnon. »

— Il n'y a pas de mal; il en a vu bien d'autres.

En correctionnelle:

LE PRÉSIDENT. — Accusé, vous reconnaissez bien avoir dérobé ce livre à l'étalage d'un libraire?

L'ACCUSÉ. — Oui, mon président, mais c'est un *Guide*, et c'était pour mieux me conduire.

A la salle des ventes:

— Nous mettons en vente, dit le commissaire-priseur, une jolie potiche de Chine...

Et d'un geste mal calculé, il donne un coup de marteau sur la dite potiche, qui tombe en miettes.

— Tiens, s'écrie un des assistants... un commissaire briseur!...

Le consul d'une puissance européenne, en Australie, avisé qu'une femme de son pays, qui avait été chercher sa vie dans cette contrée, venait d'hériter d'un million, né parvenant pas à la retrouver, s'adressa finalement à la police, en promettant une prime à un agent habile.

Notre homme se met en campagne et, quelques semaines après, vient réclamer sa prime.

— Vous avez retrouvé la femme?

— Je l'ai retrouvée.

— Où est-elle?

— Chez moi: voici tous ses papiers en règle, je l'ai épousée hier au soir.

M. D... venait d'être décoré par Louis-Philippe. Vouant remercier le roi, il profita d'une soirée aux Tuileries. Son discours, préparé à l'avance, était ainsi conçu: « Sire, je suis touché et confus des bontés de Votre Majesté, etc. »

Mais, malheureusement, au moment de le prononcer, la langue lui fourcha, et il s'exprima de la manière suivante:

« Majesté, je suis touché et confus des bontés de votre Sire. »

— Je le crois bien, interrompit Louis-Philippe, en levant la tête vers le lustre, je la paie assez cher pour cela.

**THÉÂTRE.** — Demain, dimanche, le **Roman d'un jeune homme pauvre**, comédie en 5 actes d'Octave Feuillet. Cette œuvre d'un intérêt excessivement attachant, a conservé, dès son apparition sur la scène en 1858, un succès vraiment exceptionnel. Aussi ne saurions-nous trop recommander ce spectacle qui laisse toujours au spectateur une agréable impression. La soirée sera terminée **Par le trou de la serrure**, comédie-vaudeville très amusante.

Jeudi 17 novembre: **Les Tenailles**, comédie nouvelle en 3 actes de Paul Hervieu.

L. MONNET.

**PAPETERIE L. MONNET, LAUSANNE**  
Agendas de bureaux pour 1898.

VIENT DE PARAITRE:

**Au bon vieux temps des diligences**

Deux conférences données à Lausanne

par L. MONNET

avec couverture illustrée par R. LUGEON.

En vente au

bureau du CONTEUR VAUDOIS et chez tous les libraires.

Prix: 4 fr. 50.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.